Le Passeport de Noël * : une aventure étonnante en ville !

Découvrir, explorer et soutenir nos commerçants tout en vous amusant ! Prêt à relever le défi et à faire le tour du monde... sans quitter la ville ? Ne manquez pas cette aventure captivante !

Chers explorateurs en herbe, venez plonger dans une expérience inédite, avec Le Passeport de Noël * ! Parcourez votre ville et collectez des tampons chez nos commerçants pour obtenir vos « visas ». Chaque tampon est une étape de votre voyage et vous rapproche du tirage au sort pour remporter des récompenses exceptionnelles.

Conditions de Participation au Jeu

1. Eligibilité
   Ce jeu est ouvert à tous les Melunais âgés entre 3 et 13 ans. Aucune inscription au préalable n'est requise.
2. Durée du Jeu
   Le jeu des passeports se déroule du 29 novembre, 12h au 20 décembre, 12h. Les tampons doivent être collectés durant cette période.
3. Participation

Se procurer un passeport ? Détacher le passeport du programme

4. Modalités de Participation

Collecte des Tampons :

- Un visa peut être obtenu en achetant* chez un commerce de vente de produits (magasins, restaurants, etc.), avec obligation d'achat
- Un visa peut être obtenu en visitant un commerçant de service (salons de coiffure, centres de fitness, etc.), sans obligation d'achat.
- Un visa peut être collecté qu'une fois et unique fois dans un seul commerce.
- Vigilance : Les commerçants sont libres de refuser, s'ils ne souhaitent pas participer au jeu

Conditions d'Achat* :

- Un achat sans montant minimum est requis pour obtenir un tampon dans les commerces de vente.
- Les tampons ne peuvent être obtenus que pour les achats effectués pendant la période du jeu.

5. Tirage au sort :

- Les participants doivent poster leur passeport complet (soit 3 tampons) aux point de collecte désigné* pour participer au tirage au sort

- *Une urne sera placée à l'Office de Tourisme et accessible du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h ; infos 01 64 52 64 52, contact@otmvs.com
- Un seul passeport peut être déposé par enfant. En clair, il n'est pas possible de jouer plusieurs fois. Dans le cas contraire, l'enfant pourra être disqualifier du jeu
- Le tirage au sort aura lieu le 24 décembre devant le Calendrier de l'Avent à 17h30, place Saint-Jean

6. Récompenses
   Trois prix surprises en remporter financé par l'Office de Tourisme
7. Responsabilité
   La municipalité de Melun se réserve le droit d'apporter des modifications aux conditions de participation ou d'annuler le jeu en cas de force majeure.
8. Acceptation des Conditions
   En participant à ce jeu, les participants acceptent automatiquement les conditions énoncées ci-dessus.

Prêt à embarquer pour cette aventure ? Collectez vos tampons et tentez de gagner !

*réalisé et mise à jour par le service communication-événementiel, en collaboration avec l'Office de Tourisme de Melun, le 14 octobre 2026